



Commune de
GOUVY



Wallonie

ANNEXE 25

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont **Madame Catherine NOENS demeurant Ville-du-Bois 3 à 6690 VIELSALM.**

Le terrain concerné est situé **Courtil, 6671 GOUVY** et cadastré **3^e division, section E, n°2352D.**

Le projet est de type : **construction d'une habitation unifamiliale**, et présente les caractéristiques suivantes : **Ecarts aux prescriptions du permis d'urbanisation « Lemaire-Dehalleux » du 23/10/2018 – Lot 4 :**

- Article II.3.2.1b : limites d'implantation : 4m : **4m10 façade avant – 3m façade arrière**
- Article II.3.4.1 : volume général : volume secondaire même toiture que volume principal : **toiture plate**
- Article II.3.4.2 : matériaux et couleurs : ardoises pour la toiture, teinte homogène et uniforme pour les façades : **zinc pour la toiture, bois et zinc pour les façades**

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9 h à 12 h et le samedi de 10 à 12 h (uniquement sur rendez-vous : 080/29 29 36) à l'adresse suivante : Administration communale de Gouvy, Service Urbanisme, Bovigny 59, 6671 GOUVY.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme de la commune de Gouvy, téléphone : 080/29 29 36, mail : dominique.willemart@gouvy.be

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 30/04/2021 au 14/05/2021 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Gouvy - Bovigny 59 - 6671 GOUVY
- par courrier électronique à l'adresse suivante : administration@gouvy.be